

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance en Formation Continue

Conditions d'entrée

Etre âgé(e) de 18 ans

Accessible aux personnes salariées du secteur de la Petite Enfance, les personnes à titre privé désireuses de se perfectionner ou de se qualifier dans ce domaine, les personnes salariées de tout autre secteur professionnel dans le cadre d'un CIF ou de leur CPF, les personnes en contrat d'avenir ou de professionnalisation, demandeurs d'emploi

Inscription tout au long de l'année

Objectifs

Se préparer à l'obtention du diplôme CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Se professionnaliser dans le secteur de la Petite Enfance grâce aux stages afin d'exercer un métier en : école maternelle, crèche, halte-garderie, pouponnière, centre de loisirs, accueil périscolaire, centre de vacances collectifs d'enfants...

Durée

De mi-septembre à mi-mai ; 1 à 2 jours par semaine en formation

Pour les personnes salariées dans le secteur de la Petite Enfance, l'emploi sert de support de stage.

16 semaines complètes de stage : minimum 8 semaines auprès d'enfants de 3 à 6 ans et minimum 8 semaines auprès d'enfants de 0 à 3 ans.

Modalités d'examens

L'inscription à l'examen se fait en novembre et les épreuves finales ont lieu en mai-juin de l'année suivante.

Méthode mobilisée

Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre

Situations

Aux postes d'ASEM (Agent Spécialisé en Ecole Maternelle privée)

Professionnelles

Aux différents postes dans les établissements (les multi accueil et centre de loisirs)

A la fonction d'assistante maternelle après l'obtention de l'agrément

Poursuites d'études

Accès au concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Concours aux Ecoles d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignante ou d'éducateur de jeunes enfants

Formations Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative

Bonus

Le diplôme SST (Santé, Sécurité au Travail) et une formation sur le port de charges (sécurité en structure)

Financements

OPCO, employeur, autofinancement, CPF (Compte Personnel de Formation), Pôle Emploi, Conseil Régional

Résultats examens CAP AEPE 2019 : 100 %

